

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DE PRODUIT

selon ISO 14025 et EN 15804

Informations supplémentaires conformément à la NF EN 15804/CN et aux exigences légales françaises sur les déclarations environnementales de produits

Numéro de la DEP IBU correspondante : EPD-ARG-20160191-IBG1-EN

Date de l'édition : 24.10.2016

Date de fin de validité : 23.10.2022

Fermetures anti paniques
ARGE: Fédération Européenne des Associations de Fabricants de Serrures et de Ferrures

Version de l'annexe : 2019-01



1. Domaine d'application de cette annexe

Cette annexe à la DEP n°. EPD-ARG-20160191-IBG1-EN pour les fermetures anti paniques par l'ARGE: Fédération Européenne des Associations de Fabricants de Serrures et de Ferrures contient des informations supplémentaires permettant d'atteindre la conformité avec les normes françaises et les textes législatifs français suivants :

- NF EN 15804+A1:2014-04, Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction
- NF EN 15804/CN:2016-06, Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A1
- Arrêté du 23 décembre 2013 relatif à la déclaration environnementale des produits de construction et de décoration destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment, Version consolidée au 23 juin 2016.

2. Avertissement

Les informations contenues dans cette annexe et dans la DEP correspondante ont été fournies sous la responsabilité de l'ARGE; Fédération Européenne des Associations de Fabricants de Serrures et de Ferrures selon NF EN 15804+A1 et le complément national NF EN 15804+A1/CN.

Toute exploitation, partielle ou totale, des informations fournies dans ce document devra être accompagnée au minimum par la référence explicite à la DEP originale et à l'émetteur de celle-ci, qui devra pouvoir en fournir un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A1 définit les Règles pour la définition des catégories de produit (RCP).

NOTE 1 : La traduction littérale en français du terme anglais « Environmental Product Declaration » est « Déclaration Environnementale de Produit » (DEP). Cependant, un autre terme, FDES (fiche de déclaration environnementale et sanitaire), est couramment employé. Cette fiche comporte la déclaration environnementale et des informations sanitaires concernant le produit qu'elle concerne. La FDES est donc une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

3. Produits déclarés et cadre de validité de la DEP

Le produit de référence utilisé pour calculer l'impact de ce groupe de produits sur l'environnement est un dispositif de sortie de secours, principalement composé d'acier, d'alliage à base de zinc et d'aluminium, sélectionné dans le cadre de l'ACV (Analyse du cycle de vie), s'agissant du produit dont l'impact est le plus important pour 1 kg de produit. Une analyse du champ d'application a également été réalisée afin de déterminer les facteurs limitant en ce qui concerne les dispositifs de sortie de secours couverts par la DEP et par cette annexe. Dans une étude préliminaire (ACV simplifiée), il a été confirmé que cette DEP représente le cas le plus défavorable, et qu'elle peut par conséquent être utilisée pour couvrir l'intégralité des dispositifs de sortie de secours fabriqués en Europe par les sociétés membres d'ARGE, dans la gamme de poids et de composition de matériaux spécifiée ci-dessous.

Les résultats de cette annexe sont représentatifs pour l'unité fonctionnelle suivante :

- Assurer la fonction de permettre l'évacuation rapide et aisée des bâtiments dans des situations de panique ou d'urgence, par l'utilisation d'une barre anti-panique de masse nette 1.95 kg, pour une durée de vie de référence de 30 ans, correspondant à au moins 200 000 cycles d'utilisation.

Les valeurs déclarées dans cette annexe sont valides pour un produit d'un poids de 1,39 kg – 2,73 kg avec une variation de la composition de matières déclarée dans le chapitre 2.6 de la DEP IBU.

4. ACV : Indicateurs complémentaires

Les deux indicateurs « pollution de l'eau » et « pollution de l'air » sont calculés sur la base d'une approche de « volumes critiques » selon la norme NF EN 15804/CN.

L'indicateur « gaz de process fourni à l'extérieur » est un indicateur de l'inventaire du cycle de vie. Pour les détails des frontières du système et d'autres aspects méthodologiques de l'ACV, veuillez consulter les articles correspondants de la DEP.

5. LCA: Scénarios et informations techniques additionnelles

Comme scénario de fin de vie, un scénario mixte est déclaré sur les hypothèses suivantes: pour les différents métaux, des taux de recyclage spécifiques (rapport UNEP) sont appliqués ; pour la partie non recyclée des métaux et pour tous les autres matériaux constituant le produit, 54 % de traitement thermique (UIOM) sans séparation des matières et 46 % de mise en décharge sont déclarés.

Paramètre	Valeur
Processus de collecte spécifié par type	Pas spécifié.
Système de récupération spécifié par type	0 % destiné à la réutilisation 47,5 % destiné au recyclage comme matériel secondaire (via plateforme de tri) 0 % destiné à la récupération d'énergie comme combustible secondaire (via plateforme de tri)
Elimination spécifiée par type	24,2 % de produit destiné au traitement thermique (UIOM) sans séparation de matières 28,3 % de produit mise en décharge
Transport	Par hypothèse, un transport de 100 km pour tous les types de traitement fin de vie est déclaré. Le transport s'effectue avec un camion 16 -32 tonnes avec une consommation moyenne de 25.8 litres/100 km.

6. ACV : Résultats

DESCRIPTION DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME (X = INCLUS DANS L'ACV ; MND = MODULE NON DÉCLARÉ ; MNR = MODULE PAS RELEVANT)

PHASE DE PRODUCTION			PHASE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		PHASE D'UTILISATION								PHASE DE FIN DE VIE				BÉNÉFICES ET CHARGES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DU SYSTÈME
Fourniture des matières premières	Transport	Production	Transport de la sortie d'usine jusqu'au chantier	Assemblage	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Consommation d'énergie en fonctionnement	Consommation d'eau en fonctionnement	Déconstruction démolition	Transport	Traitement des déchets	Élimination	Potential de Réutilisation- Récupération- Recyclage	
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D	
X	X	X	X	X	MPR	MPR	MPR	MPR	MPR	MPR	MPR	X	X	X	X	MND	

RÉSULTATS DE L'ACV - IMPACT ENVIRONNEMENTALE : 1 pièce de fermetures anti paniques (1,95 kg)

	Unit	A1-A3	A4	A5	B1-B7	C1	C2	C3	C4
GWP	[kg CO ₂ -Eq.]	1,25E+01	1,15E+00	2,65E-02	0,00E+00	0,00E+00	3,28E-02	9,36E-03	3,28E-02
ODP	[kg CFC11-Eq.]	9,32E-07	2,11E-07	7,02E-10	0,00E+00	0,00E+00	6,03E-09	1,00E-09	2,38E-10
AP	[kg SO ₂ -Eq.]	9,81E-02	4,66E-03	2,75E-05	0,00E+00	0,00E+00	1,33E-04	3,88E-05	1,20E-05
EP	[kg (PO ₄) ³⁻ -Eq.]	1,29E-02	7,92E-04	1,23E-05	0,00E+00	0,00E+00	2,26E-05	4,37E-06	2,28E-05
POCP	[kg ethene-Eq.]	8,72E-03	5,23E-04	6,28E-06	0,00E+00	0,00E+00	1,50E-05	2,15E-06	5,34E-06
ADPE	[kg Sb-Eq.]	4,88E-03	3,80E-06	8,00E-09	0,00E+00	0,00E+00	1,09E-07	3,80E-09	2,24E-09
ADPF	[MJ]	1,64E+02	1,75E+01	6,45E-02	0,00E+00	0,00E+00	5,00E-01	1,44E-01	2,07E-02
AirP	[m ³]	3,96E+03	1,58E+02	5,95E-01	0,00E+00	0,00E+00	4,50E+00	4,56E-01	2,93E-01
WaterP	[m ³]	5,34E+00	4,06E-01	3,04E-03	0,00E+00	0,00E+00	1,16E-02	2,30E-03	4,72E-03

légende : GWP = Potentiel de réchauffement global ; ODP = Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique ; AP = Potentiel d'acidification du sol et de l'eau ; EP = Potentiel d'eutrophisation ; POCP = Potentiel de formation de l'ozone troposphérique ; ADPE = Potentiel d'épuisement abiotique des ressources non fossiles ; ADPF = Potentiel d'épuisement abiotique des ressources fossiles ; AirP = Pollution de l'air ; EauP = Pollution de l'eau ;

RÉSULTATS DE L'ACV - UTILISATION DES RESSOURCES : 1 pièce de fermetures anti paniques (1,95 kg)

	Unit	A1-A3	A4	A5	B1-B7	C1	C2	C3	C4
PERE	[MJ]	2,93E+01	2,18E-01	4,02E-03	0,00E+00	0,00E+00	6,23E-03	1,85E-02	1,07E-03
PERM	[MJ]	4,31E+00	0,00E+00	-2,73E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
PERT	[MJ]	3,35E+01	2,18E-01	-2,73E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,23E-03	1,85E-02	1,07E-03
PENRE	[MJ]	1,84E+02	1,78E+01	7,70E-02	0,00E+00	0,00E+00	5,07E-01	2,11E-01	2,36E-02
PENRM	[MJ]	2,55E+00	0,00E+00	-1,36E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
PENRT	[MJ]	1,86E+02	1,78E+01	-5,89E-02	0,00E+00	0,00E+00	5,07E-01	2,11E-01	2,36E-02
SM	[kg]	9,40E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
RSF	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
NRSF	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
FW	[m ³]	1,76E-01	3,35E-03	5,40E-05	0,00E+00	0,00E+00	9,63E-05	7,06E-05	4,64E-05

légende : PERE = Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matières premières ; PERM = Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées en tant que matières premières ; PERT = Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable ; PENRE = Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matières premières ; PENRM = Utilisation de d'énergie primaire non renouvelable utilisées en tant que matières premières ; PENRT = Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non renouvelable ; SM = Utilisation de matériaux secondaires ; RSF = Utilisation de combustibles secondaires renouvelables ; NRSF = Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables ; FW = Utilisation nette d'eau douce

RÉSULTATS DE L'ACV - FLUX DE SORTIE ET CATÉGORIES DE DÉCHETS : 1 pièce de fermetures anti paniques (1,95 kg)

	Unit	A1-A3	A4	A5	B1-B7	C1	C2	C3	C4
HWD	[kg]	2,01E+00	1,10E-02	6,10E-04	0,00E+00	0,00E+00	3,14E-04	6,63E-04	7,90E-03
NHWD	[kg]	9,28E+00	9,13E-01	4,95E-02	0,00E+00	0,00E+00	2,61E-02	2,98E-03	3,53E-02
RWD	[kg]	5,89E-04	1,20E-04	4,35E-07	0,00E+00	0,00E+00	3,40E-06	1,14E-06	1,32E-07
CRU	[kg]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
MFR	[kg]	6,90E-01	0,00E+00	1,94E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,08E+00	0,00E+00
MER	[kg]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
EEE	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	6,40E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,11E-02
EET	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	1,33E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,42E-02
EET	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

légende : HWD = Déchets dangereux éliminés ; NHWD = Déchets non dangereux éliminés ; RWD = Déchets radioactifs éliminés ; CRU = Composants destinés à la réutilisation ; MFR = Matériaux destinés au recyclage ; MER = Matériaux destinés à la récupération de l'énergie ; EEE = Énergie électrique fournie à l'extérieur ; EET = Énergie thermique fournie à l'extérieur ; EEP = Gaz et process fourni à l'extérieur

7. ACV : Valeurs indicateur cumulées

	PHASE DE PRODUCTION	PHASE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION	PHASE D'UTILISATION	PHASE DE FIN DE VIE	CYCLE DE VIE TOTAL
	A1-A3	A4-A5	B1-B7	C1-C4	A1-C4

RÉSULTATS DE L'ACV - IMPACT ENVIRONNEMENTALE: 1 pièce de fermetures anti paniques (1,95 kg)

Paramètre	Unité	A1-A3	A4-A5	B1-B7	C1-C4	A1-C4
GWP	[kg CO ₂ -Eq.]	1,25E+01	1,18E+00	0,00E+00	7,50E-02	1,38E+01
ODP	[kg CO ₂ -Eq.]	9,32E-07	2,11E-07	0,00E+00	7,27E-09	1,15E-06
AP	[kg SO ₂ -Eq.]	9,81E-02	4,69E-03	0,00E+00	1,84E-04	1,03E-01
EP	[kg (PO ₄) ³⁻ -Eq.]	1,29E-02	8,04E-04	0,00E+00	4,98E-05	1,38E-02
POCP	[kg éthène-Eq.]	8,72E-03	5,29E-04	0,00E+00	2,25E-05	9,27E-03
ADPE	[kg Sb-Eq.]	4,88E-03	3,81E-06	0,00E+00	1,15E-07	4,88E-03
ADPF	[MJ]	1,64E+02	1,76E+01	0,00E+00	6,65E-01	1,82E+02
AirP	[m ³]	3,96E+03	1,58E+02	0,00E+00	5,25E+00	4,12E+03
EauP	[m ³]	5,34E+00	4,09E-01	0,00E+00	1,86E-02	5,77E+00

légende	GWP = Potentiel de réchauffement global ; ODP = Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique ; AP = Potentiel d'acidification du sol et de l'eau ; EP = Potentiel d'eutrophisation ; POCP = Potentiel de formation de l'ozone troposphérique ; ADPE = Potentiel d'épuisement abiotique des ressources non fossiles ; ADPF = Potentiel d'épuisement abiotique des ressources fossiles ; AirP = Pollution de l'air ; EauP = Pollution de l'eau ;
---------	--

RÉSULTATS DE L'ACV - UTILISATION DES RESSOURCES : 1 pièce de fermetures anti paniques (1,95 kg)

Paramètre	Unité	A1-A3	A4-A5	B1-B7	C1-C4	A1-C4
PERE	[MJ]	2,93E+01	2,22E-01	0,00E+00	2,58E-02	2,95E+01
PERM	[MJ]	4,31E+00	-2,73E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,58E+00
PERT	[MJ]	3,35E+01	-2,51E+00	0,00E+00	2,58E-02	3,10E+01
PENRE	[MJ]	1,84E+02	1,79E+01	0,00E+00	7,42E-01	2,03E+02
PENRM	[MJ]	2,55E+00	-1,36E-01	0,00E+00	0,00E+00	2,41E+00
PENRT	[MJ]	1,86E+02	1,77E+01	0,00E+00	7,42E-01	2,04E+02
SM	[kg]	9,40E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,40E-01
RSF	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
NRSF	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
FW	[m ³]	1,76E-01	3,41E-03	0,00E+00	2,13E-04	1,80E-01

légende	PERE = Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matières premières ; PERM = Utilisation de ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées en tant que matières premières ; PERT = Utilisation totale de ressources d'énergie primaire renouvelable ; PENRE = Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelable utilisées comme matières premières ; PENRM = Utilisation de d'énergie primaire non renouvelable utilisées en tant que matières premières ; PENRT = Utilisation totale de ressources d'énergie primaire non renouvelable ; SM = Utilisation de matériaux secondaires ; RSF = Utilisation de combustibles secondaires renouvelables ; NRSF = Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables ; FW = Utilisation nette d'eau douce
---------	---

RÉSULTATS DE L'ACV – FLUX DE SORTIE ET CATÉGORIES DE DÉCHETS : 1 pièce de fermetures anti paniques (1,95 kg)

Paramètre	Unité	A1-A3	A4-A5	B1-B7	C1-C4	A1-C4
HWD	[kg]	2,01E+00	1,16E-02	0,00E+00	8,88E-03	2,03E+00
NHWD	[kg]	9,28E+00	9,62E-01	0,00E+00	6,44E-02	1,03E+01
RWD	[kg]	5,89E-04	1,20E-04	0,00E+00	4,67E-06	7,14E-04
CRU	[kg]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
MFR	[kg]	6,90E-01	1,94E-01	0,00E+00	1,08E+00	1,97E+00
MER	[kg]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
EEE	[MJ]	0,00E+00	6,40E-02	0,00E+00	4,11E-02	1,05E-01
EET	[MJ]	0,00E+00	1,33E-01	0,00E+00	8,42E-02	2,16E-01
EEP	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

légende	HWD = Déchets dangereux éliminés ; NHWD = Déchets non dangereux éliminés ; RWD = Déchets radioactifs éliminés ; CRU = Composants destinés à la réutilisation ; MFR = Matériaux destinés au recyclage ; MER = Matériaux destinés à la récupération de l'énergie ; EEE = Énergie électrique fournie à l'extérieur ; EET = Énergie thermique fournie à l'extérieur ; EEP = Gaz et process fourni à l'extérieur
---------	---

8. Informations supplémentaires sur le rejet de substances dangereuses dans l'air à l'intérieur des bâtiments, dans le sol et dans l'eau pendant la phase d'utilisation.

8.1 Air à l'intérieur des bâtiments

Aucun essai concernant la qualité sanitaire des espaces intérieurs n'a été réalisé.

8.2 Sol et eau

Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface.

9. Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

9.1 Confort hygrothermique

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort hygrothermique.

9.2 Confort acoustique

Ce produit ne revendique aucune performance acoustique.

9.3 Confort visuel

Ce produit ne revendique aucune performance concernant le confort hygrothermique.

9.4 Confort olfactif

Aucun essai d'émission d'odeur n'a été réalisé.

10. Références

NF EN 15804+A1

NF EN 15804+A1:2014-04, Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804/CN

NF EN 15804/CN:2014-04, Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de

produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A1

Arrêté du 23 décembre 2013

Arrêté du 23 décembre 2013 relatif à la déclaration environnementale des produits de construction et de décoration destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment, Version consolidée au 23 juin 2016.

UNEP 2011

UNEP 2011 : Recycling Rates of Metals ; a Status Report, UNEP, Paris.

**Éditeur**

Institut Bauen und Umwelt e.V.
Panoramastr. 1
10178 Berlin
Allemagne

Tél. +49 (0)30 3087748- 0
Fax +49 (0)30 3087748- 29
Mail info@bau-umwelt.com
Internet www.bau-umwelt.com

**Opérateur du programme**

Institut Bauen und Umwelt e.V.
Panoramastr 1
10178 Berlin
Allemagne

Tél. +49 (0)30 - 3087748- 0
Fax +49 (0)30 - 3087748 - 29
Mail info@bau-umwelt.com
Internet www.bau-umwelt.com

**Opérateur du programme de la FDES
par délégation**

Programme INIES
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
France

Tél +33 (0)1 41 62 87 64
Mail admin@base-inies.fr
Web www.inies.fr

**Auteur de l'Analyse du Cycle de Vie**

CETIM
rue de la Presse 7
42952 Saint-Etienne Cedex 1
France

Tel +33 477794042
Fax +33 477794107
Mail sqr@cetim.fr
Web www.cetim.fr

**Propriétaire de la Déclaration**

ARGE; European Federation of
Associations of Lock and Builders
Hardware Manufacturers
Offerstraße 12
42551 Velbert
Germany

Tel +49 (0)2051 9506 36
Fax +49 (0)2051 9506 36
Mail info@arge.org
Web www.arge.org

Dr. Frank Werner
Environment & Development

Vérificateur de l'annexe

Dr. Frank Werner
Environment & Development
Idaplatz 3
CH-8003 Zürich
Suisse

Tel +41 (0)41 241 39 06
Mail frank@frankwerner.ch
Web www.frankwerner.ch